

# COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 32/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot-et-Garonne

## CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance ordinaire du 14 octobre 2025**

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 9

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 14

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Christian MICHELET et Ulysse SUC ; Mmes Delphine SCHWARTZ, Sandra BARBE et Françoise JORREY.

**Excusés** : Mesdames Estelle ASPART, Laurence TOUMEYRAGUES et Laure BRAQUEHAIS ; Messieurs Éric FORESTIER et Antoine ZANOTTO.

**Pouvoirs** : Madame Estelle ASPART à Madame Sandra BARBE ; Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY ; Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Michel WALTER ; Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX ; Monsieur Éric FORESTIER à Monsieur Christian MICHELET.

**Absent** :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Attribution de compensation pour services rendus à la commune.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors de la fête locale (23 et 24 août dernier) Monsieur Christian MICHELET est intervenu en urgence pour faucher le terrain communal afin de sécuriser la zone de tir du feu d'artifice à l'aide de son propre matériel (tracteur et outil).

Monsieur le Maire souhaiterait donc lui attribuer une compensation financière pour services rendus à la commune et propose un montant de 150.00 €.

Monsieur Christian MICHELET sort de la salle et le conseil passe au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**  
**le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**DÉCIDE** d'attribuer une compensation financière de 150.00 € à Monsieur Christian MICHELET.

**Adopté à 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 16.10.2025

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY

